



La journée du 14 novembre à l'appel des fédérations FO, CGT, SUD des enseignants et des territoriaux a été une réussite ! Plus de la moitié des enseignants du premier degré ont cessé le travail dans toute la France. Dans les Hauts-de-Seine, des centaines de collègues se sont mobilisés: 70% de grévistes à Gennevilliers, 60% Suresnes, 40% Colombes, plus de 50% Villeneuve, 60% La Garenne-Colombes ; 5 000 manifestants à Paris, 2 500 à Lyon, 3 500 à Marseille, 3 000 à Bordeaux, 2 000 à Toulon etc.

Une cinquantaine d'enseignants du nord du département réunis en assemblée générale demande : « l'abrogation pure et simple du décret sur les rythmes scolaires la restitution des 77 000 postes supprimés sous le précédent gouvernement (notamment les RASED), ainsi qu'un plan de création de postes de fonctionnaires titulaires à la hauteur des besoins. ». L'AG s'est prononcée pour une nouvelle grève des enseignants et des personnels territoriaux en indiquant que : « La question posée aujourd'hui est de faire reculer le gouvernement! »

La colère ne baisse pas, l'action ne cesse pas.

A Gennevilliers, une délégation des enseignants avec les représentants du SNUDI-FO, de la CGT Educ'Action et de SUD-Education a été reçue par le maire pour lui remettre les 160 signatures d'enseignants lui demandant de ne pas mettre en œuvre le décret.

A Antony, Clichy, Courbevoie, Gennevilliers, de nombreux conseils d'écoles, de maîtres, refusant ainsi de choisir entre la peste et le choléra, ont adressé des motions au DASEN rappelant leur revendication : Abrogation du décret du 24 janvier.

Mais le gouvernement continue d'ignorer le mécontentement massif, de mentir en vantant sa réforme et en racontant que tout se passe bien quasiment partout. Surtout, il aggrave la situation :

- pour les enseignants en travaillant à un décret annualisant le temps de travail des collègues remplaçants ;
- pour les personnels territoriaux et les enfants en annonçant au congrès de l'Association des Maires de France l'élargissement de l'assouplissement des normes d'encadrement (1 animateur pour 14 et 18 enfants au lieu de 10 et 14) à l'ensemble des domaines extra-scolaires.

Réunies en intersyndicale le 20 novembre, la FNEC-FP-FO, CGT-Educ'Action, SUD-Education, FO-SPS, la FDSP-CGT et Solidaires [nom à préciser] se sont adressées au ministre pour lui demander de stopper la réforme, Elles ont aussi décidé d'appeler en commun à la grève le 5 décembre avec des revendications inchangées :

- abrogation du décret Peillon ;
- maintien des normes d'encadrement des enfants par les animateurs.

La journée du 5 aura un cadre unitaire plus large, puisque le SNUIPP-FSU appelle également à la grève, sur ses propres revendications dont la suspension de la réforme des rythmes. FO, la CGT et SUD ont pris acte positivement de cette donnée nouvelle.

C'est un premier résultat de la mobilisation des personnels le 14 novembre. C'est la grève qui fera reculer le ministre. Toutes les conditions sont réunies pour faire du 5 décembre un succès et faire céder le ministre ! Peillon ne peut se prévaloir d'aucun consensus, il doit répondre au personnel, il doit répondre à la grève.

Pour l'unité d'action de l'ensemble des personnels concernés, les organisations syndicales, Coordination Syndicale Départementale des Services Publics CGT, CGT Educ'action, FNEC-FP-FO, Fédération SPS-FO, SUD-Éducation, Fédération SUD Collectivités Territoriales des Hauts-de-Seine appellent l'ensemble des personnels du 1er degré ainsi que les personnels des collectivités territoriales, animateurs, éducateurs territoriaux, enseignants artistiques territoriaux et ATSEM, adjoints techniques ... à faire grève le jeudi 5 décembre 2013, pour obtenir l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires. Ils demandent de nouveau à tous les maires des Hauts-de-Seine de ne pas s'engager dans la mise en œuvre du décret.

La FNEC FP FO, la CGT & SUD Education invitent tous les enseignants à mettre en discussion dans toutes les réunions d'école, de circonscriptions, dans les réunions intersyndicales la poursuite de la grève et le blocage des écoles si le ministre ne recule pas.